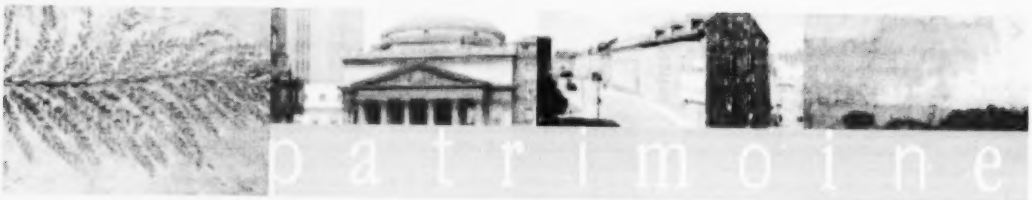

Bulletin de la Commission des biens culturels du Quebec

Un printemps très montréalais !

QUEL PRINTEMPS ! PEUT-ÊTRE a-t-il fait beau temps ? Pour nous, à la Commission des biens culturels, les mois d'avril à juin auront surtout été rythmés aux couleurs de Montréal. Le 11 mars dernier, Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, nous demandait « d'émettre un avis sur les mesures de sauvegarde nécessaires à la préservation du mont Royal. » Elle nous informait, par la même occasion, des démarches de consultation entreprises par la Ville de Montréal à l'occasion du Sommet de Montréal et nous demandait de tenir compte de ces travaux.

Rappelons que le Sommet de Montréal était une démarche en quatre étapes. Dans un premier temp ont eu lieu 27 sommets d'arrondissement et 14 sommets sectoriels. L'objectif était de définir des priorités de développement et d'action pour chacun arrondissements et pour chacun des secteurs. Les résultats de cette opération sont du domaine public citoyens ont eu la possibilité de communiquer leurs commentaires quant aux priorités établies. L'intégration de l'ensemble des démarches sera soumise au Sommet de Montréal, du 4 au 6 juin.

Pour répondre à la demande de Mme Lemieux, il no est apparu que la présence de la Commission à quelques sommets s'avérait nécessaire. Après avoir assisté le 14 mars au Sommet du mont Royal orgar par les Amis de la montagne en collaboration avec Héritage Montréal, le Centre de la montagne et la V de Montréal, je me suis donc rendue à deux somme sectoriels ainsi qu'aux sommets des cinq arrondissements dont le territoire touche le mont Royal.

Des éléments concernant le mandat que nous avons reçu se retrouvent plus particulièrement dans les travaux des sommets sectoriels. Ainsi, le Comité de suivi du Sommet du mont Royal du 14 mars a retenu, comme proposition révisée à la lumière des discussions de la journée, l'adoption d'une loi spécifique pour le mont Royal. Cette loi devrait comporter des mesures de planification et des mécanismes de mise en œuvre. Le Comité recommandait également la création d'une Commission du mont Royal disposant de ressources humaines et financières adéquates.

Le Sommet sectoriel sur le mont Royal, tenu le 9 avril 2002, retenait quant à lui neuf pistes d'action. La première souligne la nécessité de « préciser les valeurs significatives et le territoire à protéger en vue de définir un statut national de protection, adapté à la réalité du mont Royal, dont la gestion serait assurée au niveau local ». Les autres actions retenues portent sur une Commission du mont Royal, un plan de mise en valeur, une politique foncière pour protéger le domaine vert, un plan directeur et une équipe permanente pour le parc, un engagement financier des partenaires, des orientations communes et le soutien aux efforts d'éducation au patrimoine.

Le Sommet sectoriel sur l'aménagement du territoire a souligné l'urgence de doter Montréal d'une vision d'ensemble qui serait portée par le plan d'urbanisme. Il a également retenu, en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine, l'attribution d'un statut particulier au mont Royal. Il a reconnu que ce secteur présente des enjeux stratégiques d'aménagement qui dépassent les limites d'un seul

Pour l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, sous le thème culture, loisirs et sports, à l'enjeu « préserver, développer et mettre en valeur le patrimoine vert », deux actions retenues concernen mont Royal. La première se lit « préserver, développer, mettre en valeur le site patrimonial du mont Royal et favoriser son accessib ». La seconde porte sur l'adoption par l'arrondisser de la Charte du mont Royal proposée au sommet d mars (p. 17)

C'est l'arrondissement Ville-Marie qui a exprimé le p clairement sa position face au mont Royal. Sous le thème « aménagement urbain », le troisième enjeu accorde priorité à la préservation, la consolidation e l'élargissement du cadre bâti et naturel (vert et bleu de l'arrondissement de même qu'à l'accessibilité publique. Les actions recommandées sont :

- préserver l'ensemble du mont Royal et de ses abc comme paysage culturel, en assurant une protectio adéquate à la périphérie du parc lui-même et un accès facile à tous les citoyens et visiteurs, le tout en concertation avec tous les acteu et les propriétaires fonciers concernés ;

- s'assurer d'une participation de l'arrondissement à tout mécanisme qui pourrait être défini pour la gest du mont Royal ;

arrondissement et commandent une gestion de planification particulière.

Les sommets des cinq arrondissements dont le territoire touche le mont Royal avaient à définir, comme tous les autres arrondissements, des priorités générales. Les discussions ont donc porté sur l'ensemble des questions touchant le développement économique, social et communautaire, démocratique, culturel ainsi que l'habitation, la sécurité publique et civile, les loisirs et les sports et, enfin, l'aménagement urbain.

La question du mont Royal y a donc été traitée très inégalement. Pour Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, le compte rendu final souligne qu'il faut « respecter les éléments patrimoniaux et les espaces verts et les mettre en valeur. » (p. 16) Le mont Royal n'y est pas nommé, même si, au cours des discussions, on l'a cité comme espace vert à conserver.

À Outremont, au chapitre de la protection du patrimoine vert, on a retenu que l'arrondissement devait faire preuve de plus d'initiative et de leadership dans la conservation du mont Royal (p. 6). On a aussi proposé la mise en place d'une politique de la forêt urbaine et le développement d'un réseau cyclable qui favoriserait les accès au mont Royal.

• réagir aux pressions de développement sur les espaces naturels et sur les lieux, espaces et immeu significatifs de l'arrondissement (p. 23).

Pour Westmount, la question du mont Royal se résu à la protection du parc Summit. On souhaite le conserver comme réserve et parc local administré p l'arrondissement (p. 12). L'atelier infrastructure et entretien urbain a précisé qu'il faut y contrôler la circulation des véhicules et maintenir les politiques pratiques locales de gestion (p. 15).

Espace vert ? Paysage culturel ? Les conclusions de différents sommets insistent plus ou moins sur un aspect ou sur l'autre. Tous s'entendent sur deux po cependant: il s'agit d'un enjeu fondamental pour les Montréalaises et les Montréalais qui doivent être consultés quant aux gestes à poser.

Ce processus démocratique auquel j'ai eu la chance d'assister constitue l'une des étapes préparatoires à l'exécution du mandat que nous a confié la Ministre ailleurs, nous avons mis en place d'autres étapes rigoureuses de cueillette et de diffusion d'informatic Je laisse la parole à ma vice-présidente qui vous précise la nature des actions prises pour fournir à M Lemieux un avis aussi éclairé et pertinent que possi

Louise Brunelle-Lavoie

PÊLE-MÊLE

De gauche à droite

1ère rangée :
Micheline Lafrance, secrétaire, CBCQ
Francine Labrecque, secrétaire, CBCQ
Louise Brunelle-Lavoie, présidente, CBCQ
Cathy Beauséjour, recherchiste, CBCQ

2e rangée :
Daniel Landry, développement des affaires, Graphiscan
Geneviève Perron, coordonnatrice multimédia, Graphiscan
Catherine Lavigne, directrice artistique multimédia, Graphiscan
Joances Beaudet, consultante, CBCQ
Raynald Lemieux, webmestre, MCCQ

3e rangée :
Madeleine Côté, édimestre MCCQ
Suzel Brunel, vice-présidente, CBCQ

La CBCQ enfin branchée XXI^e siècle

C'est dans le contexte de la consultatio publique sur l'avenir du mont Royal qu' été produit le site Internet de la Commission des biens culturels du Qué grâce à l'enthousiasme et à l'expertise personnes apparaissant sur la photo ci-contre.

À la mi-juin, le site fera peau neuve po afficher des informations d'actualité : Bulletin patrimoine, Rapport annuel, rapports de recherche y seront diffusés mis à jour régulièrement. Le site a pou vocation de consolider les liens entre la CBCQ et tous ceux que la question de l sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine intéressent.

Bonne exploration à www.cbcq.gouv.qc

MEMBRES DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

Louise Brunelle-Lavoie, *présidente*
Suzel Brunel, *vice-présidente*
Martin Bouffard, *avocat*
Michel Brassard, *historien et enseignant*
Jean Brown, *c.a*
Anne Carrier, *architecte*
Claude Dubé, *architecte et urbaniste*
Medhi Ghafouri, *architecte et professeur*
Christianne Huot, *archiviste*

Denise M. Levesque
ex-politicienne municipale

Michèle Paradis
ethno-muséologue

France Valaethem
diplomée architecte et professeure

page 1 de 2 Suivant

Arc

Date de mise à jour : Jeudi 26 janvier 2006

Québec

© Gouvernement du Québec, 2006